



MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

AVIS PUBLIC - DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal statuera sur la **demande de dérogation mineure qui suit**, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 13 décembre 2016 à 19h00, à l'hôtel de ville, situé au 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge.

13 rue Beach/Lot P-8 du Rang 1

La demande est à l'effet d'autoriser une habitation unifamiliale isolée existante ayant une marge avant de 5.77 mètres et ce, contrairement au règlement de zonage no RU-902-01-2015 qui exige, à la grille des spécifications de la zone RV-06, une marge avant minimale de 8 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce 25 novembre 2016

Jean-François Bertrand,
Directeur général et secrétaire-trésorier